

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 18 juillet 2016

Date de convocation : 12/07/2016

PRESENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine, Mme FLOURY Clara, Mme RIZZO Nadine. M. OLIVA Charles, Mme DJOURI Fadhéla, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, Mme MANFRINATO Mélissa

EXCUSES : Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné à M. ZDAN Michel), Mme LOUPADIERE Lynda (pouvoir donné à Mme RIZZO Nadine), M. SAJDAK Henri (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara).

ABSENTS : M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. MESPLES Noël

Secrétaire : Mme MANFRINATO Mélissa a été élue Secrétaire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le délai de convocation n'a pas été respecté et qu'il convient de reprendre les délibérations du conseil du 24/06/2016 à savoir :

COMPTE RENDU :

- 1) Approbation du compte – rendu du 27/05

* Approuvé à l'unanimité.

- 2) Modification convention mise à disposition du tracto pelle. (Délibération du 2016-24)

* Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-24 portant sur la modification de la convention de mise à disposition du tractopelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- 3) CCVA – Convention pour la constitution d'un groupement de commandes. (Délibération n° 2016-25)

* Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-25 portant la convention pour la constitution d'un Groupement de commande permanent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 4) Fusion CCVA et CCLAG – Fixation du nombre de répartition des sièges de conseillers communautaires – Proposition accord local. (Délibération n° 2016-26)

* Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-26 portant sur la fixation du nombre de répartition des sièges de conseillers communautaires – proposition accord local.

Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité, l'accord local fixant à 48 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune issue de la fusion.

- 5) **Servitude pour alimentation HTA du lotissement « Souleilla de Loumaing ». (Délibération n° 2016-27)**

- * Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016-27 portant sur les travaux d'alimentation HTA du poste « Rouge », il y a lieu de procéder à un acte conventionnel en la forme administrative. Il donne lecture du texte du projet de convention et indique que le SDEHG doit bénéficier d'une servitude grevant les parcelles n° 543, 1030 et 1370.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de la convention et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de la signer.

- 6) **Devis entreprise GARRIGUES – Modification comptoir accueil Mairie**

- * Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GARRIGUES concernant la modification du comptoir de l'accueil Mairie qui s'élève à 2012.34 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire a demandé une subvention.

- 7) **Mise en conformité du compte administratif 2015**

- * Le report au chapitre R001 de l'excédent d'investissement d'un montant de 25 589.71 €. Le total des réalisations sera donc majoré en recettes, le compte administratif dégage donc un excédent global de 25 135.58 € conforme au résultat de clôture du compte de gestion.

- * Les restes à réaliser en recettes ne comprennent pas le montant des financements obtenus au 31/12/2015 mais dont le versement n'est pas intervenu : il s'agit de 4 emprunts pour un montant total de 150 037 € qu'il convient d'agréger dans les restes à réaliser en recettes qui s'élèvent dont à 288 461 €. Un état corrigé des restes à réaliser recettes devra être adressé à la Trésorerie.

- * Le Compte Administratif dégage donc un excédent de 35 546.69 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la délibération n° 2016-13 relative au vote du compte administratif 2015 doit être modifiée en conséquence et laisse la parole à Monsieur LORRAIN pour la présentation de cette dernière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes ses modifications.

- 8) **Affectation de résultat.**

- * La décision d'affectation des résultats doit reprendre le solde d'exécution d'investissement d'un montant de -7933.59 €.

- * Le montant des restes à réaliser s'élève à + 10411.11 €.

Dans l'hypothèse où il n'est pas affecté une somme en réserve au compte 1068, il peut donc être reporté l'excédent de fonctionnement d'un montant de 33069.17 € au chapitre R002 du budget 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 9) **Budget primitif 2016.**

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le budget 2016 doit être représenté en équilibre en fonction des rectifications suivantes :

- Les recettes de fonctionnement sont impactées par le report de l'excédent.
- En fonction des prévisions de dépenses réelles de fonctionnement, il sera possible de dégager un autofinancement prévisionnel qui sera retracé aux chapitres 023 et 021.

- Les dépenses d'investissement sont augmentées du déficit d'exécution de la gestion 2015 : chapitre D0001.
- Concernant les recettes d'investissement, il convient de réajuster les restes à réaliser des recettes d'emprunt, de modifier l'imputation des 120 000 € portée au compte 21 pour l'inscrire au chapitre 024 : produits de cession.

Deux décisions modificatives doivent être prises ;

- La DM n° 1 concerne la modification d'imputation des 120 000 € porté au chapitre 024 : produits de cessions.
- La DM n° 2 concerne le dégagement de l'autofinancement prévisionnel aux chapitres 023 et 021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes les modifications.

- 10) Mise à disposition du bâtiment communal pour la Radio Occitanie

- * Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'antenne de la Radio Occitanie est située depuis une quinzaine d'année à Bagnos Haut. L'idée était de déplacer cette antenne près de la Mairie avec une contrepartie de mettre à disposition un local (par exemple l'ancien garage qui est à ce jour entièrement rénové). Il demande l'autorisation de procéder à une convention de mise à disposition de ce bâtiment répondant aux nécessités de Radio Occitanie.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à l'unanimité de signer une convention.

- 11) Convention type de passage et d'entretien sentiers de randonnées avec la CCVA

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège porte un projet d'aménagement des sentiers de randonnées dont certains empruntent des terrains privés. Pour cela, il est proposé de valider un projet de convention type de passage et d'entretien d'un itinéraire de randonnée en propriété privée présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire de signer cette convention.

- 12) Emplacement réservé n° 5

- * Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles 463, 462 et 459 mets en demeure la Collectivité pour l'acquisition de ces biens qui sont actuellement en emplacement réservé. Il donne lecture du courrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, répond favorablement à la demande sous réserve de la mise en exergue de l'ensemble des procédures et autorise Monsieur le Maire à :

- Consulter les services de domaine sur la valeur du foncier bâti et non bâti soumis à transaction (montant supérieur à 75 000.00 €)
- demander des subventions suffisantes au montage financier d'acquisition (consultation Conseil Départemental, Conseil Régional, PETR).
- Effectuer une modification simplifiée du document d'urbanisme concernant l'emplacement réservé n° 5 (enquête publique nécessaire).

Séance levée à 21h30

Approuvé le

à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	